

Le carnet de Jeanlouis Cornuz

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **24 (1987)**

Heft 886

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le choc des mots...

Aimez-vous Piranèse et ses *Prisons*? Dans ce cas, vous ne sauriez manquer d'apprécier à sa juste valeur la nouvelle Faculté des lettres de l'Université de Lausanne, à Dorigny. Si vous avez du goût pour les couloirs, pour les tubulures, pour les tuyaux — et pour la lumière artificielle... On songe aussi à cet étonnant artiste moderne qu'est Escher (vous avez lu *Escher-Gödel-Bach*?). On songe encore à *Huit-Clos*, de Sartre: «Garcin: ..Et dehors? - Le Garçon, ahuri: *Dehors?* Garcin: *Dehors, de l'autre côté de ces murs?* - Le Garçon: *Il y a un couloir.* - Garcin: *Et au bout de ce couloir?* - Le Garçon: *Il y a d'autres chambres et d'autres couloirs et des escaliers.* - Garcin: *Et puis?* - Le Garçon: *C'est tout.* - Garcin: *Vous avez bien un jour de sortie. Où allez-vous?* - Le Garçon: *Chez mon oncle, qui est chef des garçons, au troisième étage.»*

Dieu merci, le cher Henri Miéville, professeur de philosophie, n'est plus de ce monde: je ne crois pas qu'il se serait jamais retrouvé dans ces lieux. A propos d'enseignement, j'ai compté autrefois parmi mes élèves

M. Olivier Delacrétaz, aujourd'hui animateur de la Ligue vaudoise et de *La Nation*. Il me fait l'amitié de m'envoyer un numéro de *PS Magazine*, ou plus exactement un supplément dudit, édité par l'Office fédéral de la santé publique: *Corps à Cœur*, consacré à l'amour, au sexe et au sida, avec à l'appui une interview exclusive (ça, c'est chic!) de Chrissie Hynde et une bande dessinée conçue tout exprès pour des débiles légers, par des débiles légers.

Catastrophe! Je constate: 1. que sur ce point, je me trouve du même côté que la Ligue vaudoise; et 2. moi qui croyais n'avoir pas mon pareil pour découvrir des textes particulièrement stupides — que j'ai trouvé mon égal. «*J'ai maintenant 35 ans et j'ai donc grandi durant les années cinquante, à une époque où tout le monde était horriblement coincé,* déclare Chrissie, qui appartient à l'immense cohorte de ceux qui s'imaginent que tout a commencé à leur naissance. *Tous les sentiments et les pulsions étaient réprimés. La sexualité était bien sûr un sujet tabou.*». Tu parles, Charles! *J'irai cracher sur*

vos tombes est de 46, *La Disubbidienza*, de Moravia, de 48 (suivant *La Romana* et d'autres); *Les nus et les morts*, de Norman Mailer, itou — et Sartre faisait paraître dans ces mêmes années *Les chemins de la liberté*.

Pour le reste, la mignonne ne dit pas trop de sottises. Seulement, tant qu'à faire, et si l'Office fédéral avait le désir légitime de publier quelques incongruités, pourquoi ne pas s'adresser à quelqu'un de chez nous? Il y a d'ailleurs mieux: frappé sans doute par le fait que beaucoup ignorent ce qu'est la sodomie («*On dit sodomite, Monsieur*», répondait Verlaine au juge qui lui demandait s'il était sodomite), l'Office propose (p. 10) cette phrase, qui vaut son pesant d'or: «*Après éjaculation, retirer le membre du vagin ou de l'anus. Ce faisant, retenir le préservatif à la base du membre...*».

Et voilà, si j'ai bien compris, ce que l'autorité (cantonale?) inviterait les autorités scolaires à distribuer aux élèves... Je ne partage en aucune façon la foi catholique, mais je ne crois pas qu'on ait le droit de mépriser ainsi ouvertement les convictions d'autrui...

Et dire que je voulais parler de Buenzod, de Junod, de Claire Masnata... et de René Berger.■

DP Domaine Public

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley
 Rédacteur: Pierre Imhof
 Ont collaboré à ce numéro:
 Jean-Pierre Bossy
 Jean-Daniel Delley
 André Gavillet
 Raoul Ghisletta
 Jacques Guyaz
 Yvette Jaggi
 Wolf Linder
 Charles-F. Pochon
 Point de vue:
 Jeanlouis Cornuz

Abonnement:

65 francs pour une année
 Administration, rédaction:
 Case 2612, 1002 Lausanne
 Saint Pierre 1, 1003 Lausanne
 Tél: 021 / 22 69 10 CCP: 10 - 15527-9
 Composition et maquette:
 Domaine Public
 Impression:
 Imprimerie des Arts et Métiers SA

MORALE COMMERCIALE

L'exportation des médicaments

(ag) Ce qui est bon (ou pas bon) pour soi peut-il l'être pour les autres? C'est un problème de morale individuelle. Mais aussi un chapitre difficile des relations internationales. A deux reprises, DP a posé la question à propos de l'exportation des médicaments: pourquoi vendons-nous à l'étranger un produit non homologué en Suisse?

La réponse est en deux temps. Ce serait, nous dit-on, légiférer dans un domaine de libre commerce; et si réglementation il doit y avoir, il appartient aux pays importateurs de l'édicter, comme exercice de leur souveraineté.

Et pourtant.

Les Etats-Unis, gardiens, dit-on, du libéralisme commercial, connaissent une telle loi, assouplie certes par l'administration Reagan, mais qui repose sur le principe: si pas bon pour nous, pas bon pour les autres.

Dans d'autres domaines, l'application de cette règle est constante. Lorsque le Conseil d'Etat vaudois interdit non seulement la vente, mais encore la fabrication du vacherin Mont-d'Or, il protège les consommateurs indigènes, et de surcroît tout consommateur quel qu'il soit.

Lorsque la Suisse ne reconnaît pas, en vue d'une extradition ou d'une